



changement vélux privatif sur toiture

Par **Patecg8**, le **21/05/2019** à **12:47**

Bonjour,

Nous sommes une copropriété de 4 propriétaires.

Le nouveau propriétaire veut faire changer son vélux qui se trouve chez lui au frais de la copropriété.

Je précise qu'il a acheté sachant que les anciens locataires qui ont été expulsé avaient dégradé tout l'appartement ainsi que la cage d'escalier (des échanges de mails et une plainte ont été déposés. Les assurances ont presque rien remboursé).

Ayant acheté en connaissance de cause, peut-il changer son vélux aux frais de la copropriété?

Apparemment son vélux fuit entre le dormant et l'ouvrant.

merci pour vos réponses

Par **youris**, le **21/05/2019** à **13:09**

bonjour,

il faut savoir ce que dit votre RC sur ce sujet, en principe les fenêtres, donc les fenêtres de toit (vélux étant une marque) sont des parties privatives dont le remplacement est à la charge du copropriétaire concerné.

il appartient au copropriétaire de mettre sa demande au prochain ordre du jour de votre a.g. qui décidera.

salutations